

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHE, Maire.

### **Investissements 2018**

- Pour des raisons de sécurité routière, mise en place de coussins berlinois sur le chemin communal n° 8 à l'entrée du bourg. Après présentation des différentes propositions, validation du devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la pose et fourniture du matériel : 3269.52 € TTC.
- Création de trottoirs lieu-dit « les Blévens ». Après consultation des différentes propositions, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 26 417.40 € TTC. Demande de subventions en cours.
- Salle polyvalente : Faire établir devis pour la réfection de la ventilation et la réparation de la sonorisation.
- Demande de devis armoire réfrigérée pour le multiple rural.

### **Ecole**

Après le refus de la commune de Périgny pour la création d'un RPI Périgny - Billezois, la commune de Billezois a eu décision de fermeture de son école très récemment par l'inspection académique représentée par le DASEN, Monsieur VANDAR. L'occupation de l'école par les parents d'élèves et les habitants est en cours pour défendre celle-ci. La décision définitive sera connue fin juin 2018. En attendant, les inscriptions de nouveaux élèves de la commune et des communes voisines peuvent être faites auprès de l'institutrice.

### **Projet éolien**

Une rencontre a eu lieu en mairie avec la société SAMEOLE pour faire le point sur l'avancée des travaux. Le mât de mesure des vents est en place. Présentation par la société SAMEOLE aux élus de St Christophe et Billezois des données qui seront recueillies et qui permettront d'implanter au mieux le parc éolien, si les mesures de vents sont concluantes. Une réunion publique aura lieu pour explication prochainement.

### **Compte administratif 2017 – Commune -**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 qui laisse apparaître un résultat à affecter de 60 989.45 €.

### **Compte administratif 2017 – Assainissement -**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 qui laisse apparaître un résultat à affecter de 22.85 €.

### **Elagage**

Les propriétaires de haies ou d'arbres bordant les chemins, les routes communales et départementales sont priés de les élaguer pour raison de sécurité pour la circulation routière et pour les engins agricoles, avant le 30 avril 2018, faute de quoi des poursuites seront engagées.